



RAPPORT
SUR L'EXECUTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023
Budget principal

SOMMAIRE

LES RESULTATS DE CLOTURE

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Les charges à caractère général
- La masse salariale
- Les atténuations de produits
- Les autres charges de gestion courante
- Les charges financières
- Les charges spécifiques
- Les opérations d'ordre

B- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Les atténuations de charges
- Les produits des services et du domaine
- Le produit des impôts et taxes
- Les dotations et participations perçues
- Les autres produits de gestion courante
- Les produits financiers
- Les produits spécifiques
- Les opérations d'ordre

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

- Les dépenses d'équipement
- Les charges financières

B- LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

- Les recettes réelles
- Les recettes d'ordre

C- LA DETTE

- Opérations réalisées
- Opérations de placement
- Évolution de la dette
- Répartition de la dette par prêteurs

NOTE DE PRESENTATION

Le cycle budgétaire commence par le vote du budget et s'achève par le vote du compte administratif.

Cependant, depuis l'adoption du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2022, la ville doit également pour la deuxième année adopter le compte financier unique (CFU).

Le compte financier unique de l'exercice 2023 se substitue au compte de gestion du comptable public et au compte administratif de la Ville. Le compte financier unique présente les avantages suivants :

- Favoriser la transparence et la lecture de l'information financière
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier les processus administratifs
- Anticiper une trajectoire de certification

Le compte financier unique est un document coproduit par le maire et le comptable public. Ceci est rendu possible par la dématérialisation progressive de la chaîne comptable.

Ainsi, ce rapport de présentation retranscrit l'activité comptable de la ville pour l'année 2023 et s'articule en deux parties :

D'une part, une présentation des résultats de l'exercice ; des résultats cumulés ; de l'exécution comptable et de la présentation allégée par fonction.

D'autre part, un volet patrimonial et financier à travers les états tels que le compte de résultat qui reprennent les soldes intermédiaires de gestion ; le bilan pour le calcul du fonds de roulement et son besoin ainsi qu'un état de trésorerie. Le bilan permet en outre de mettre l'accent sur la connaissance du patrimoine de la collectivité (actif et passif).

BUDGET PRINCIPAL

LES RÉSULTATS DE CLÔTURE

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	Crédits votés	61 169 800,00
	Réalisations nettes	53 520 521,47
RECETTES	Crédits votés (1)	54 339 737,58
	Réalisations nettes	56 204 997,21
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023	Solde de réalisation de l'exercice Excédent	2 684 475,74

(1) Montant hors résultat antérieur reporté

RÉSULTATS REPORTÉS 2022	Excédents antérieur reportés	7 574 762,42
-------------------------	------------------------------	---------------------

RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT CUMULES

Excédent 10 259 238,16

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	Crédits votés	30 665 642,16
	Réalisations nettes	25 489 346,00
RECETTES	Crédits votés (1)	31 216 800,00
	Réalisations nettes	23 408 231,15
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023	Solde de réalisation de l'exercice	
	Déficit	-2 081 114,85

RESTES A REALISER (RAR)	Dépenses	1 686 350,24
	Recettes	2 904 296,00
	Solde des restes à réaliser	1 217 945,76

(1) Montant hors résultat antérieur reporté

RESULTAT DE L'EXERCICE + RAR	Déficit	-863 169,09
-------------------------------------	----------------	--------------------

RÉSULTATS REPORTÉS 2022	Résultat antérieur reporté	-551 157,84
RESULTATS D'INVESTISSEMENT CUMULES	Déficit	-1 414 326,93

I) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Pour rappel, la section de Fonctionnement du budget de l'exercice 2023 a été votée en suréquilibre, 61 914 500€ en recettes contre 61 169 800€ en dépenses, soit un suréquilibre de 744 700€.

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	14 084 730,00	
012	Charges de personnel	34 000 000,00	
014	Atténuation de produits (fngir et fpic)	1 947 500,00	
65	Charges de gestion courante	3 255 670,00	
66	Charges financières	1 435 000,00	
67	Charges spécifiques	117 100,00	
	Total des dépenses réelles	54 840 000,00	
023	Autofinancement prévisionnel	4 091 900,00	
042	Opération ordre transfert entre sections	2 237 900,00	
	Total des opérations d'ordre	6 329 800,00	
002	Résultat reporté (excédent)		7 574 762,42
013	Atténuation de charges		360 000,00
70	Produits des services et du domaine		4 061 900,00
73	Impôts et taxes		6 646 300,00
731	Fiscalité locale		32 382 400,00
74	Dotations subventions et participations		9 182 900,00
75	Autres produits de gestion courante		733 630,00
76	Produits financiers		624 607,58
77	Produits spécifiques		23 000,00
	Total des recettes réelles		54 014 737,58
042	Opérations ordre transfert entre sections		325 000,00
	TOTAL	61 169 800,00	61 914 500,00

A – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à 51,4 M€ avec un taux d'exécution par rapport aux prévisions de 93,8%, contre 97,3% en 2022.

Ces charges progressent de 5,35% entre 2022 et 2023.

Les charges de fonctionnement peuvent se diviser en deux catégories distinctes.

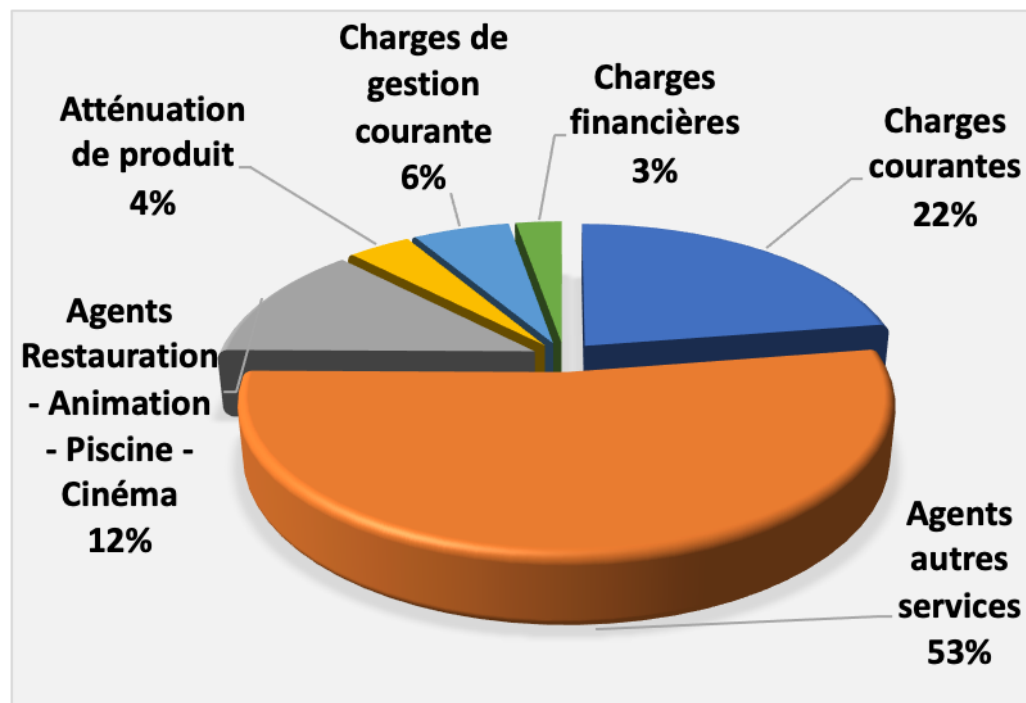
Tout d'abord, on retrouve les charges dites « rigides », regroupant les dépenses incontournables telles que les charges de personnel, les atténuations de produits, les charges financières, ainsi qu'une partie des autres charges de gestion courante, comme les participations et le fonds national de péréquation intercommunales et communales (FPIC). Ces dépenses sont généralement prévisibles, et moins sujettes à des ajustements.

Ensuite, les charges « flexibles » concernent principalement les charges à caractère général. Ces dernières sont plus adaptables et susceptibles de subir des ajustements en fonction des besoins opérationnels des services et des fluctuations de l'environnement économique comme ce fut le cas en 2022 avec les demandes de révision des conditions contractuelles en raison notamment du contexte de l'inflation.

Le tableau ci-dessous exprime les évolutions des différents chapitres entre les deux dernières années.

	2022	2023	Évolution	Ratio de structure 2023
011 – Charges à caractère général	10 623 759	11 560 166	8,82%	22,48%
012 – Charges de personnel	31 872 201	33 421 469	4,86%	64,98%
014 – Atténuation de produits	1 929 684	1 933 629	0,21%	3,76%
65 – Autres charges de gestion courante	2 927 711	2 990 163	2,14%	5,82%
66 – Charges financières	1 460 809	1 412 085	-3,34%	2,75%
67 – Charges spécifiques	6 361	117 083	1 740,64%	0,23%
TOTAL	48 820 525	51 434 597	5,35%	

LA STRUCTURE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



➤ Les charges à caractère général (chapitre 011) : 11 560 166€

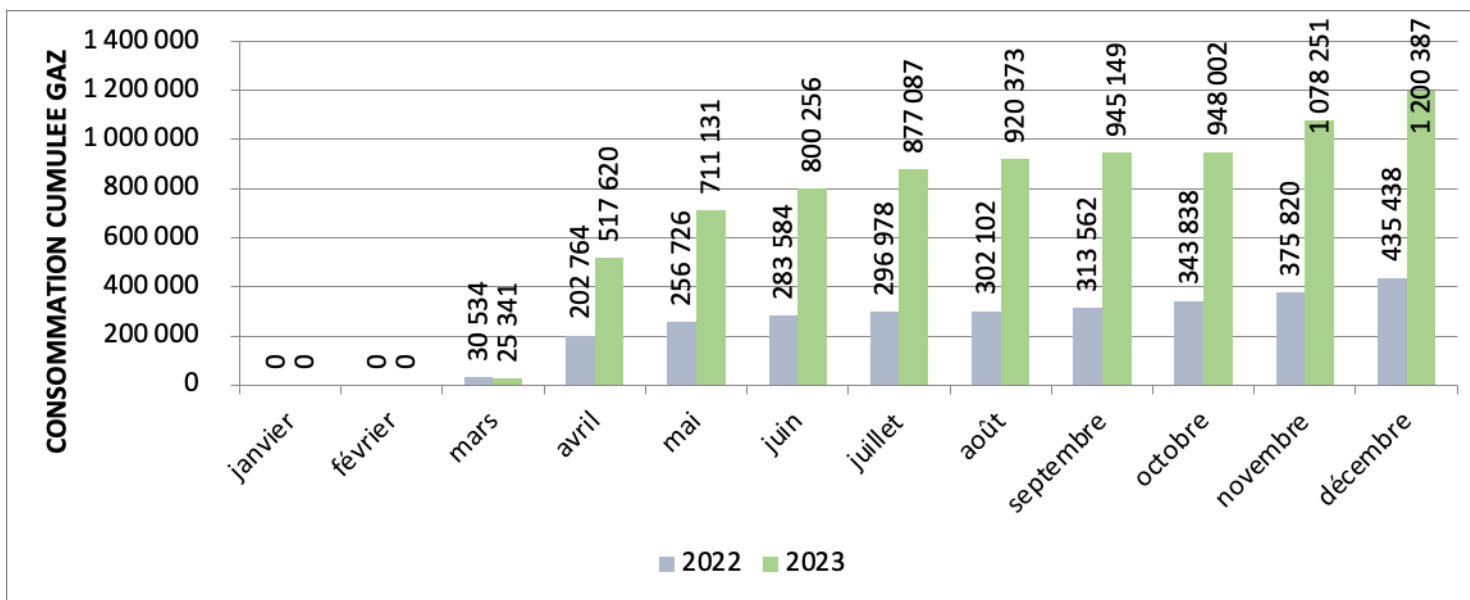
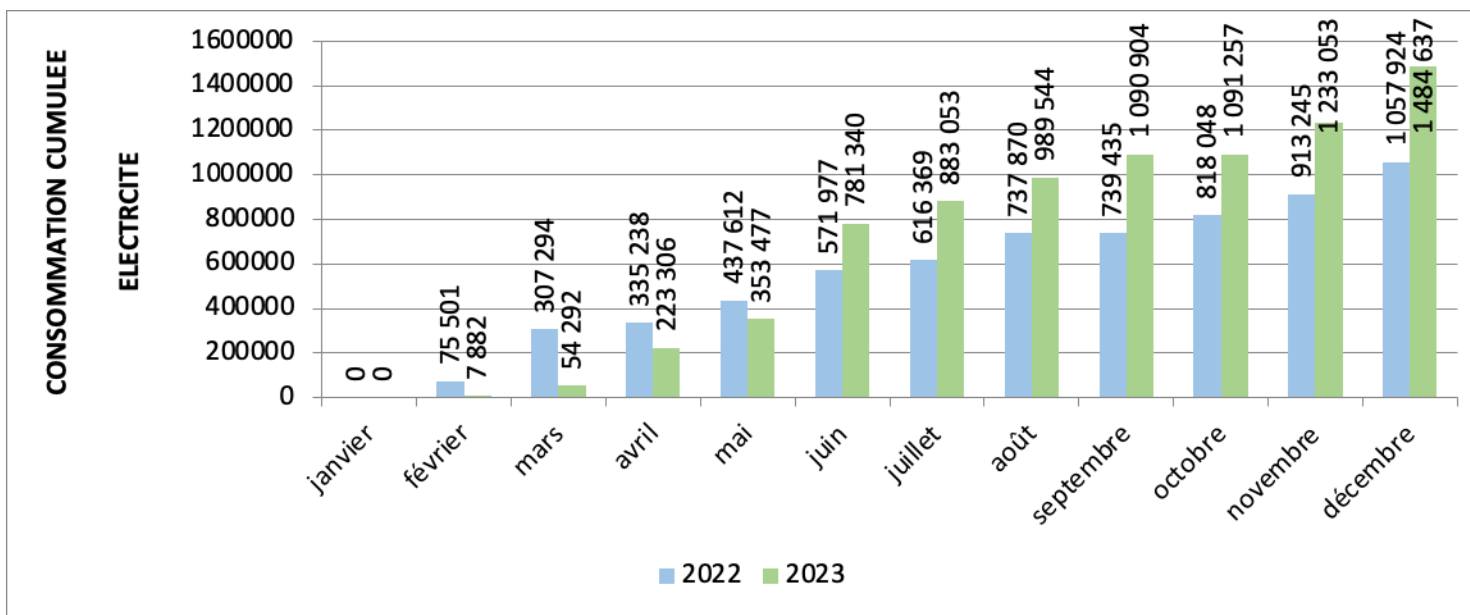
➤ Analyse par nature :

Comme indiqué précédemment, les charges à caractère général représentent plus de 22% des charges réelles. Chaque année, elles évoluent selon le contexte. De ce fait, nous constatons une progression entre 2022 et 2023 d'environ 9%, soit + 900 000€ sur un total de 11,5M€. Les tableaux ci-dessous traduisent les principales augmentations liées à l'alimentation avec plus 15%, soit +174 246€ par rapport à 2022 ou encore les dépenses d'énergie qui ont subies +40% d'augmentation avec 426 713€, le gaz a largement progressé l'an passé avec +175%

d'augmentation, soit 764 949€ par rapport à 2022. Ces dépenses dites « sensibles » restent liées aux conditions du marché extrêmement volatiles du fait du contexte inflationniste tout au long de l'année 2023.

A l'inverse d'autres postes de dépenses sont en recul comme les locations immobilières à travers la location d'immeuble situé rue des Courts Sillon à Valophis, les études au titre du remboursement de l'emprunt CDC en 2022 ou encore les frais de gardiennage, repris en régie directe par la police municipale, qui diminuent respectivement de 84,9%, 71,4% et 59,9%.

	2022	2023	Evol 2022/2023
ALIMENTATION	1 133 038,75	1 307 284,06	15,38%
ENERGIE – ELECTRICITE	1 057 923,90	1 484 636,95	40,33%
AUTRES FOURNITURES (GAZ)	435 438,12	1 200 387,18	175,67%
CATALOGUES ET IMPRIMES	58 069,67	118 615,77	104,26%
CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE	1 405 793,33	1 346 613,20	-4,21%
LOCATIONS IMMOBILIERES	219 762,80	33 164,92	-84,91%
ETUDES ET RECHERCHES	118 019,17	33 718,81	-71,43%
FRAIS DE GARDIENNAGE	175 227,36	70 301,63	-59,88%
FRAIS DE TELECOMMUNICATION	199 460,71	143 365,37	-28,12%



✓ **Analyse par fonction :**

Certaines catégories de dépenses, en lien avec la population, ont connu également une augmentation significative, notamment l'enseignement, la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs.

En volume, les charges à caractère général se déclinent ainsi :

En €	2022	2023	Variation
Services supports (RH, finances, DSI, juridique...)	3 274 863	3 197 906	-2,35%
Sécurité	261 616	238 773	-8,74%
Enseignement	2 792 808	3 370 875	20,70%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 332 843	2 081 088	56,14%
Santé et action sociale	640 223	460 000	-28,15%
Aménagement du territoire	1 110 681	1 002 546	-9,74%
Action économique	45 328	42 950	-5,25%
Environnement	887 727	906 694	2,14%
Transports	200 212	194 766	-2,72%

➤ **La masse salariale (chapitre 012) : 33 421 469€**

En €	CA 2023	CA 2022	Variation	Variation en %
Charges de personnel (chap. 012)	33 421 469	31 872 201	+ 1 549 268	+4,86%
Total dépenses de personnel	33 421 469	31 872 201	+1 549 268	+4,86%

✓ **Analyse par nature**

Les charges de personnel enregistrent une hausse de 4,86% (+ 1,5 M€) en 2023, contre 5% en 2022.

Le chapitre 012 se compose de la rémunération de base de plus 18 967 374€ ; Les accessoires (SFT, NBI) à la rémunération pour 778 764€ ; du régime indemnitaire pour 3 394 017€ ; des charges patronales de 9 996 567€ et diverses cotisations pour 284 747€.

Le budget consacré aux Ressources Humaines a permis :

- La mise en œuvre des mesures nationales qui s'imposent aux collectivités en matière d'emplois, de carrière et d'augmentation des cotisations (2 revalorisations du SMIC, extension des mesures du Ségur de la santé, prise en charge à 75% du pass navigo depuis le 1er septembre ...);
- La prise en compte de l'augmentation du point d'indice pour 153 000 € à compter du 1er juillet 2023 ;
- L'application de mesures gouvernementales relatives aux revalorisations des agents pour un montant de 90 240 € ;
- Le Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.) du personnel municipal : avancements d'échelons pour 112 404 € et avancements de grade pour 100 000 € ;
- Les décisions prises par la Municipalité en matière d'amélioration des carrières individuelles (93 avancements de grade en 2022 et 27 en 2023, inclus dans le GVT) ;
- La revalorisation du régime indemnitaire des ATSEM et du taux horaires des agents travaillant au service périscolaire afin de renforcer l'attractivité de la ville dans ces deux secteurs.

✓ **Analyse par fonction**

En €	2022	2023	Variation
Services supports (RH, finances, DSI, juridique...)	6 509 046	6 784 534	4,24%
Sécurité	1 371 410	1 617 887	17,98%
Enseignement	4 847 439	5 154 251	6,33%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	9 562 049	10 080 872	5,43%
Santé et action sociale	4 116 095	4 086 498	-0,72%
Aménagement du territoire	4 897 894	5 016 531	2,43%

Transports	568 265	680 893	19,82%
------------	---------	---------	--------

✓ **Répartition des effectifs par filière**

Catégories d'emplois	Effectifs pourvus 2023
Filière administrative	182
Filière technique	303
Filière sociale	38
Filière médico-sociale	20
Filière sportive	11
Filière culturelle	46
Filière animation	69
Filière police	13
Emplois spécifiques (assistantes maternelles, apprentis...)	26

Au total la Ville compte fin 2023 un effectif de 708 équivalents temps plein.

➤ **Les atténuations de produits (chapitre 014) : 1 933 629€**

Ces dépenses se déclinent comme suit :

- Le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) a été créé à l'occasion de la suppression de la taxe professionnelle. Son montant de 1 562 492€ reste constant depuis son institution suite à la réforme fiscale de 2008 ;
- Le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales). Son montant est variable selon l'évolution du potentiel financier de la ville. Pour mémoire, celui-ci est de 1 136,10€ en 2023 contre 1 093,91€ en 2022.
- Le remboursement d'amendes de stationnement au profit de la Région pour 31 388€

En 2023, Villiers a contribué pour 339 749€ contre 349 677€ en 2022.

➤ **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 2 990 163€**

Dans ce chapitre sont enregistrées les catégories de dépenses suivantes :

- les indemnités de fonction d'élu de la collectivité ainsi que les dépenses y afférents (formations, frais de déplacement, cotisations retraites...) qui s'élèvent à 275 745€ ;
- les admissions en non-valeur et créances éteintes pour un montant de 19 323€ ;
- les participations au budget de fonctionnement de certains organismes rendus obligatoires par la loi ou par convention, comme :
 - la participation au budget de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris pour 688 743€
 - la participation au budget de l'EPT10 au titre des compétences transférées pour 414 794€
 - les participations au titre de l'adhésion à Infocom94 et au Sippérec pour 239 281€
- les subventions de fonctionnement des établissements publics émanant de la Ville et bénéficiant d'une autonomie financière tels que le CCAS pour 500 000€ et Réussir à Villiers pour 25 000€.
- les subventions aux personnes morales de droit privé telles que les associations et les entreprises pour un montant de 616 316€ ;
- diverses dépenses dont notamment la rémunération du délégataire dans le cadre du stationnement de voirie pour 148 289€, les subventions versées aux commerçants pour 47 601€ et des droits d'utilisation de logiciel pour 15 071€.

➤ **Les charges financières (chapitre 66) : 1 412 084€**

Les charges financières concernent les charges payées à l'échéance, qui s'élèvent à 1 619 880€, auxquelles il faut déduire les 207 795€ de rattachement d'intérêts, soit des charges d'intérêt net de 1 412 084€. À noter toutefois que le refinancement en cours d'année de quatre emprunts SFIL n'a pas induit de surcoût sur l'exercice.

➤ **Les charges spécifiques (chapitre 67) : 117 083€**

Les charges liées aux contentieux sont désormais exclues de ce chapitre suite à la mise en œuvre de la M57. Elles correspondent essentiellement à l'annulation des titres sur exercice antérieur.

➤ **Les opérations d'ordre (chapitres 042) : 2 085 924€**

Les opérations d'ordre sont des opérations sans effet sur la trésorerie, et ont pour seul objet de respecter les prescriptions comptables réglementaires. Au titre de l'exercice ont été enregistrées notamment dans ce chapitre, les dotations aux amortissements des immobilisations et des charges financières pour 1 906 623€ ainsi des opérations liées au refinancement des quatre emprunts SFIL pour 179 301€.

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

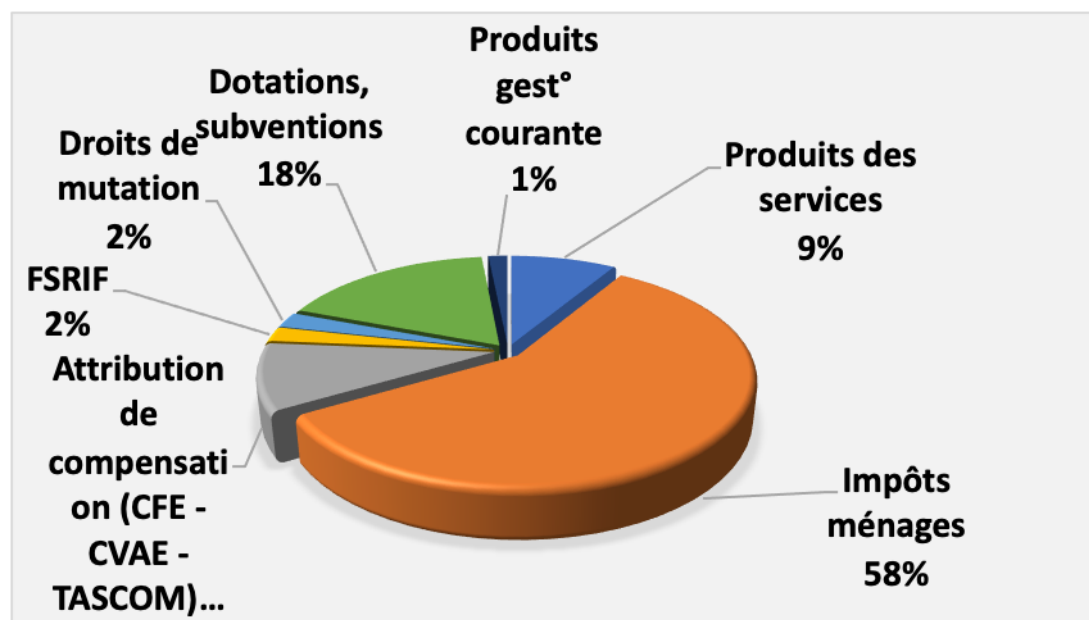
	2022	2023	Taux d'évolution	Ratio de structure 2023
013 – Atténuation de charges	362 675	427 569	+17,90%	0,77%
70 – Produits des services	4 051 513	4 691 318	+15,80%	8,38%
73 – Impôts et taxes	8 702 562	6 637 123	-23,74%	11,85%
731 – Fiscalité locale	27 303 211	33 217 168	21,66%	59,31%
74 – Dotations, subventions	9 170 060	9 537 558	4%	17,03%
75 – Autres produits de gestion	854 164	849 561	-0,54%	1,52%

76 – Produits financiers	703 242	625 121	-11,11%	1,12%
77 – Produits spécifiques	1 734 022	20 460	-98,82%	0,04%
Total des recettes réelles de fonctionnement	52 881 448	56 005 878	5,9%	

Les recettes de fonctionnement s'élèvent 56M€ en 2023, elles sont en progression de 5,9% par rapport à 2022, soit une progression de 3,1M€.

La fiscalité constitue la principale source de financement de la Ville, avec un taux de structure de 71%, et explique à titre principal la progression globale des recettes réelles de fonctionnement.

LA STRUCTURE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



➤ **Les atténuations de charges (chapitre 013) : 427 568€**

Ce sont principalement des recettes qui viennent en déduction des charges de personnel, car elles correspondent au remboursement par la CPAM des avances de rémunération du personnel en arrêt maladie. Ce sont des produits volatiles, ils progressent de 17,06% contre 49,65% en 2022, toutefois leurs poids est relativement faible car elles ne représentent que 0,77% des recettes réelles de fonctionnement.

➤ **Les produits des services et du domaine (chapitre 70) : 4 691 318€**

Les produits des services et du domaine représentent 8% des recettes réelles de fonctionnement, une part qui reste inchangée par rapport à 2022. Comme l'an passé, ces produits connaissent une forte progression du fait de l'augmentation des fréquentations dans les services à la population, principalement dans le secteur scolaire et périscolaire avec plus de 100 enfants supplémentaires qui fréquentent la restauration municipale.

En 2023, la progression des produits de services et du domaine est à mettre au crédit :

- des droits de stationnement et location de voirie dont le produit passe de 65 801€ en 2022 à 148 289€ en 2023, soit plus de 80 000€ de recettes supplémentaires ;
- des redevances d'occupation du domaine public qui enregistrent un surplus de recettes de 221 628€ par rapport à 2022 pour un montant de 482 814€ ;
- le forfait post stationnement enregistre une progression exponentielle de 48 328€ en 2022 contre 332 957€ en 2023, soit un gain budgétaire de 284 629€.

➤ **Le produit des impôts et taxes (chapitre 73) : 6 637 123€ et La fiscalité locale (chapitre 731) : 33 217 168€**

L'adoption de l'instruction M57 depuis le 1^{er} janvier 2022 implique désormais de distinguer les recettes fiscales au chapitre 73 qui concernent notamment la fiscalité reversée (attribution de compensation, FSRIF), des recettes fiscales au chapitre 731 qui portent exclusivement sur la fiscalité directe locale à savoir : les impôts directs locaux (la taxe d'habitation, les taxes foncières), les impôts indirects locaux (les taxes sur l'électricité, sur les publicités extérieures, et les droits de mutations).

Les recettes relatives à la fiscalité reversée sont globalement stables et pérennes avec l'Attribution de Compensation dont le montant est figé à 5 276 511€ et qui correspond à la fiscalité économique nette transférée à la Métropole en 2015 et du Fonds de solidarité d'Île France pour un montant de 1 166 821€. Toutefois, ces recettes sont en hausse, car la Ville comme toutes les autres communes de la Métropole ont bénéficié à titre exceptionnel, d'une dotation de solidarité communautaire de 193 791€ pour faire face aux surcoûts liés à l'inflation.

La fiscalité locale comme l'année précédente connaît une forte évolution (+14%) et s'élève en 2023 à 31,1M€ contre 27,2M€ en 2022, soit un gain de 3,8 M€, qui s'explique par :

- un coefficient de revalorisation des bases 2023 historiquement élevé : + 7,1%
- des retours à impositions de bases exonérées à la TFPB
- des constructions nouvelles avec une première imposition en 2023
- l'accroissement des bases de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires

Au total, les bases de taxe foncière passent de 42,7M€ en 2022 à 47,7M€ en 2023, soit une progression de 11,5% ; les bases de la taxe d'habitation des Résidences Secondaires passent de 1 195 310€ correspondant à 681 locaux en 2022 à 3 429 576€ correspondant à 1313 locaux en 2023.

Pour rappel, la ville de Villiers-sur-Marne est une commune sous-compensée. A ce titre, elle bénéficie d'un coefficient correcteur de 1,759199 qui a effet majorant sur le calcul de la compensation TH découlant de la dernière réforme fiscale.

	Bases effectives 2023	Taux voté	Produits encaissés
Taxe d'habitation résidences secondaires	3 429 576	34,49%	1 182 861
Taxe foncière bâtie (hors coefficient correcteur)	47 697 706	35,05%	16 718 046
Compensation TH (coefficient correcteur)			12 966 114
Taxe foncière non bâtie	219 963	136,02%	299 194
			31 166 215

Comme indiqué précédemment, la fiscalité locale comprend une part de fiscalité indirecte à travers la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 650 118€, en hausse par rapport au produit attendu suite au versement par les opérateurs des arriérés de taxes ; la taxe sur les publicités extérieures pour 160 530€ en baisse suite au redimensionnement de l'enseigne du principal contributeur à la taxe ; la taxe sur les droits de mutation pour 1 240 304€ en baisse de 364 778€ en lien avec le recul du marché de l'immobilier et des taux d'intérêt élevés.

➤ **Les dotations et participations perçues (chapitre 74) : 9 537 558€**

Deuxième poste de recettes, elles reflètent les flux financiers avec l'État, les autres collectivités territoriales, et autres organismes publics.

✓ **La Dotation Globale de Fonctionnement :**

Communes	2020	2021	2022	2023
Dotation forfaitaire	3 677	3 667	3 691	3 779
Évolution	-2,8%	-0,3%	0,6%	+2,4%
dont DSU	1 449	1 490	1 524	1 558
dont DNP	502	460	434	405
= DGF	5 628	5 618	5 648	5 743

La DGF n'est en hausse que nominalement de +2,4% du fait de la variation de la population (+88 K€), Toutefois eu égard à l'inflation la DGF recule de -2,3% en 2023.

✓ **Les allocations compensatrices :**

	2020	2021	2022	2023
Total des compensations fiscales	930	331	424	429

Plusieurs dispositifs législatifs sont venus modifier le régime des compensations fiscales :

- en 2021, suppression des compensations relatives à la taxe d'habitation sur les résidences principales en lien avec la réforme ;
- en 2022, création de la compensation liée à la réduction des bases fiscales des locaux industriels de 50% ;

Pour rappel, la Ville compte 24% de logements dont certains bénéficient d'un régime d'exonération à la taxe foncière bâtie :

- exonérations de droit longue durée de 100% compensées à hauteur 8% par l'état
- exonérations facultatives de 30% dans le périmètre du quartier prioritaire compensées à hauteur de 40%

✓ Les Subventions :

Les actions menées par la Ville sont principalement soutenues par :

- Le Département pour des actions relatives au planning familial, la PMI, l'insertion et l'emploi, pour un montant de 217 092€
- La CAF au titre des structures accueil de la petite enfance ; enfance et jeunesse, pour un montant de 2 777 437€
- L'État pour des actions organisées par les services jeunesse, sports, centre social et centre de soins, pour un montant de 311 922€

Au global, les subventions de fonctionnement 2023 progressent par rapport à 2022.

A noter aussi que la commune ne perçoit plus la subvention, de l'ordre de 42 000€, relative à la structure d'accueil de petite enfance « Pimprenelle et Nicolas » qui est désormais perçue directement par l'association délégataire en lien avec la mise en œuvre du nouveau dispositif de contractualisation avec la CAF, la CTG.

Le Fonds de compensation sur la valeur ajoutée (FCTVA) :

Il passe de 144 562€ en 2022 à 59 107€ en 2023, une baisse qui s'explique par une baisse des charges éligibles.

➤ **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 872 321€**

Elles concernent principalement :

- les revenus des immeubles relatifs aux loyers des résidents (entre 80 et 85 résidents) de la résidence autonomie ainsi que les loyers des agents logés (16 agents) pour un montant de 774 319€
- les recettes exceptionnelles pour 31 980€ ;
- la redevance versée à la commune par le concessionnaire du marché alimentaire au titre des frais de nettoyage pour 20 500€

➤ **Les produits financiers (chapitre 76) : 625 121€**

Ce chapitre enregistre notamment le versement de 584 800€ effectué par l'Etat au titre du fonds de soutien ainsi que les intérêts de placement sur compte à terme pour 40 321€.

➤ **Les produits spécifiques (chapitre 77) : 20 460€**

Ce sont principalement des annulations de mandats sur exercice antérieurs (16 060€), et accessoirement des recettes relatives à des cessions mobilières réalisées en cours d'année (4 400€).

➤ **Les opérations d'ordre (chapitre 042) : 199 118€**

Elles ne concernent cette année que l'amortissement des subventions transférables pour 24 216€ ainsi qu'une écriture d'ordre relative au coût du refinancement des quatre emprunts SFIL.

II) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du Budget de l'exercice 2023 a été votée en équilibre à la somme de 31 216 800€ en dépenses et en recettes comprenant deux décisions modificatives dont la principale concerne des crédits nécessaires au refinancement de quatre emprunts de la SFIL.

CHAPITRE	DEPENSES	Budget	Réalisé	Taux réalisation	Report
040	Opérations d'ordre	325 000,00	199 118,28	61,27%	-
041	Opérations patrimoniales	524 000,00	198 043,70	37,79%	-
	Total des opérations d'ordre	849 000,00	397 161,98	46,78%	-
10	Emprunts et dotations	900,00	781,44	86,83%	-
16	Emprunts et dettes	16 866 482,29	16 472 922,93	97,67%	-
26	Participations	44 500,00	44 500,00	100%	-
27	Autres immobilisations financières	7 400,00	7 350,00	99,32%	-
	Total des opérations financières	16 919 282,29	16 525 554,37	97,67%	-
20	Immobilisations incorporelles	384 440,20	206 192,39	53,63%	38 261,40
204	Subventions d'équipement versées	281 200,00	116 251,24	41,34%	40 000,00
21	Immobilisations corporelles	11 204 379,30	7 554 047,02	67,42%	1 387 221,92
23	Immobilisations en cours	928 242,49	620 635,68	66,86%	213 872,70
2014000020	Parc urbain Friedberg	99 097,88	69 503,32	70,14%	6 994,22
	Total des dépenses d'équipement	12 897 359,87	8 566 629,65	66,42%	1 686 350,24
001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	551 157,84	-	-	-
TOTAL		31 216 800,00	25 489 346,00	83,12%	1 686 350,24

CHAPITRE	RECETTES	Budget	Réalisé	Taux réalisation	Report
021	Virement section de fonctionnement	4 091 900,00			
040	Opérations d'ordre	2 237 900,00	2 085 924,81	93,21%	
041	Opération patrimoniales	524 000,00	198 043,70	37,79%	
	Total des opérations d'ordre	6 853 800,00	2 283 968,51	33,32%	
10	Dotations fonds divers	2 612 983,00	2 030 289,25	77,70%	600 000,00
13	Subventions d'investissement	3 522 017,00	1 378 446,12	39,14%	1 804 296,00
16	Emprunts et dettes	18 105 500,00	17 580 669,41	97,10%	500 000,00
21	Immobilisations corporelles	106 000,00	111 870,42	105,54%	
23	Immobilisations en cours	-	6 559,74	-	
27	Autres immobilisations financières	16 500,00	16 427,70	99,56%	
	Total des recettes réelles	24 363 000,00	21 124 262,64	86,71	2 904 296,00
001	Solde d'exécution positif reporté de N-1				
	TOTAL	31 216 800,00	23 408 231,15		2 904 296,00

A - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement regroupent les dépenses d'équipement et les charges financières.

Les dépenses d'équipements :

On y trouve les travaux ainsi que les achats de matériel. Au total, ces dépenses s'élèvent à 8,5M€ pour un taux de réalisation de 66,42% contre 52% en 2022 (hors restes à réaliser).

Elles se décomposent comme suit :

➤ **Les travaux :**

. Dans les équipements sportifs : la rénovation énergétique du gymnase Géo André pour 1 415 000€ ; la modernisation de l'éclairage public en Leds au stade Yves Querlier pour 31 000€ ; les travaux dans les équipements sportifs pour 80 000€.

. Dans les équipements municipaux : l'acquisition du local du Puits-Mottet pour 730 000€ ; le DPU commercial pour 100 000€ ; la rénovation énergétique de l'Escale pour 771 100€ ; l'optimisation des locaux du Puits-Mottet pour 85 600€ ; les travaux de mise en conformité PMR dans divers bâtiments public pour 37 000€ ; les travaux de rénovation de la médiathèque pour 100 000€ ; l'ascenseur au musée pour 70 000€ ; les travaux de réhabilitation électrique à la résidence autonomie pour 40 300€ ; l'aménagement du hall de la salle des fêtes pour 125 000€ ; l'aménagement du hall du cinéma pour 38 200€ ; L'aménagement du parc paysager de Michot pour 200 000€ ; les travaux dans les bâtiments pour 356 300€.

. Dans les équipements scolaires : l'achèvement de la reconstruction du réfectoire Brel pour 330 200€ ; le démarrage de l'extension de l'école Jaurès pour 365 000€ ; Le démarrage de la construction de l'école maternelle Dudragne pour 312 500€ ; le démarrage de l'agrandissement de la cuisine centrale pour 160 000€ ; les travaux dans les écoles pour 145 000€

. Des travaux de voirie : la régularisation de la route de Combault pour 435 000€ ; la réfection et l'aménagement de la rue Entrocamento pour 343 000€ ; la mise en place de liaisons douces dans le cadre du plan vélo pour 250 000€ ; les travaux de voirie sur la rue Combault pour 380 000€ ; la rénovation de chaussée et pavés rue du Général de Gaulle pour 125 000€ ; les aménagement des boulevards Joséphine Baker et Jean Monnet pour 150 000€ ; l'éclairage public pour 100 000€ ; l'aménagement de ronds-points pour 140 000€ ; Les plantations d'arbres pour 120 000€ ; les extensions des réseaux électriques pour 668 000€.

. Sécurité : l'ajout de caméras pour 50 000€ ; l'installation d'un logiciel dédié à la Police Municipale pour 15 000€.

➤ **Le matériel et le mobilier :**

. L'acquisition de véhicules et de bornes de recharge pour 165 000€ ; la création de la micro-fole pour 35 000€ ; l'acquisition de matériel informatique pour 98 400€.

Les charges financières :

Les charges financières intègrent principalement d'une part, les opérations de réaménagement des emprunts et d'autre part le remboursement du capital de la dette.

➤ **Concernant les réaménagements :**

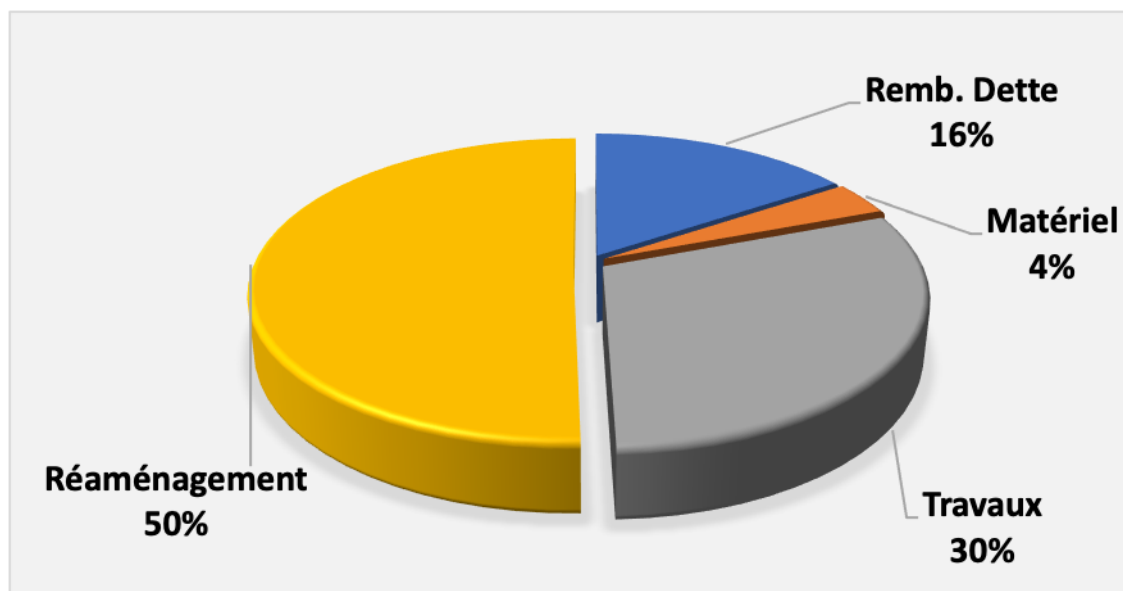
Il a été procédé au refinancement de quatre emprunts auprès de la SFIL dont un emprunt structuré pour un total d'opération de 12 568 379€. Les conséquences pour la dette Ville sont les suivantes :

- passage à un taux fixe à 3,80%
- un allongement de 7 ans
- une économie budgétaire réalisées de 5,4M€

➤ **Concernant le remboursement du capital de la dette :**

Le remboursement du capital de la dette se chiffre à 3 845 535€ pour l'année

LA STRUCTURE DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT



B – LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles :

- Les recettes réelles s'élèvent à 21,1M€, ce qui représente 90% des recettes de la section. Elles sont composées principalement de réalisations d'emprunts pour 5M€ ainsi que du réaménagement opéré au titre de la SFIL pour 12,5M€.
- Elles intègrent également les subventions d'investissement pour près d'1,4M€ comprenant le solde de la reconstruction du restaurant Brel pour 380 100€ ; les participations de l'État et de la Métropole sur la rénovation énergétique du gymnase Géo André pour 283 200€ ; les participations de l'État et de la Métropole sur l'acquisition des véhicules électriques pour 78 600€ ; l'acompte de 40% de la Métropole au titre de la micro-folie pour 10 500€ ; la participation de l'État au projet de climatisation de la Résidence Autonomie pour 44 800€ ; la subvention de la Région pour l'acquisition de matériel de vidéoprotection pour 31 200€ ; le solde du fonds de

propreté versé par la Région pour 62 500€ ; la participation de l'État au titre de la cybersécurité pour 50 000€ ; le parcours de santé pour 4 900€ ; le plan 50 000 arbres pour 9 700€ et 423 000€ de remboursements liés au raccordements électriques.

- Elles sont également composées du FCTVA pour 599 484€ et de la taxe d'aménagement pour un montant de 1 430 804€.
- Enfin, elles intègrent des écritures de transfert de compte pour un montant de 134 900€

Les recettes d'ordre :

Les recettes d'ordre s'élèvent 2,3M€ et sont constituées d'opérations d'amortissement des immobilisations mais également de l'amortissement des indemnités de renégociation en lien avec le fonds de soutien.

C – LA DETTE

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette s'élève à 55M€ fonds de soutien inclus et comporte 29 emprunts. Le taux moyen, pour l'exercice ressort à 3,02% avec une durée résiduelle de 17 ans.

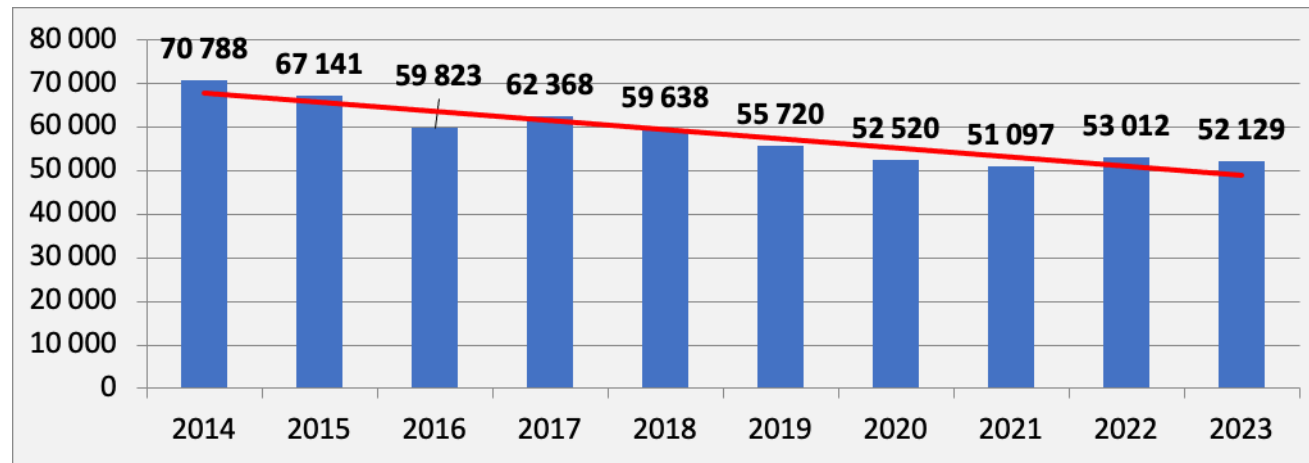
➤ **Opérations de gestion de la dette réalisées en 2023**

- ⇒ Annuité remboursée : 3 845 535€ en capital et 1 619 880€ en intérêts
- ⇒ Emprunts mobilisés : Arkéa pour 2 500 000€ ; AFL pour 2 500 000€

➤ **Opérations de placement trésorerie en 2023**

Il a été réalisé au titre de l'exercice quatre placements sur des comptes à terme ouvert auprès de l'État de 3 placements de 560 000€ sur 4 et 12 mois et d'un 1 placement de 2 000 000€ sur 12 mois au taux de 2,35%.

Évolution de la Dette de 2014 à 2023 (K€)



Répartition de la dette par prêteurs

